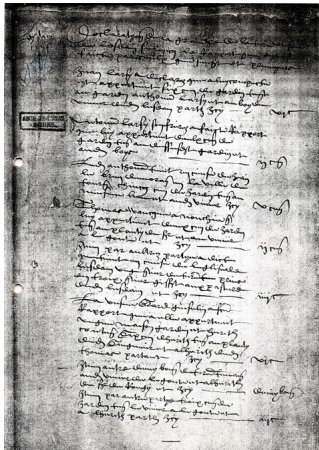


ARCHIVES GENERALES DU ROYAUME TOURNAI

Entraînement à la lecture de l'écriture de l'époque...



Pour vous aider... et vous avez la liste des habitants de Lesdain en 1591

3. LES HABITANTS

Un rapport du bailliage datant de 1591 nous présente le village d'une manière assez complète mais sollicite certaines réserves.

Remarques préliminaires sur le rapport de 1591 des biens à lesdain

- La transcription originale est une version écrite d'un langage parlé qui ne présentait pas les mêmes exigences.
- L'orthographe des noms de famille ne pouvait être contredite par les gens analphabètes et était donc souvent laissée à l'appréciation des "hommes de fief".
- Les abréviations relativement nombreuses laissent planer des doutes sur les noms exactement évoqués surtout en ce qui concerne les noms de personnes ou de lieux.
- Concernant les mesures utilisées, le "bonnier" équivaut à peu près à 1 hectare 40 ares, le "quartier" à 1/4 de bonnier, soit 35 ares, et le "cen" à 1/4 de quartier, soit 1/16 de bonnier, soit 8 ares 3/4.

Déclaration de la chambre de la terre et seigneurie de lesdain selonc le rapport que en a este faite par ceux que sunst et premier

- Jean larsij a déclaré que a hy compreste et appartient six cen de jardin tenant au jardin anthoine larsij et au boy de primq dudit lesdain partant joy 17 cen
- Antoine larsij son frèze a faicte rapport que hy appartient deux cen de jardin tenant andessus dit jardin et dudit boys 11 cen
- Ledit anthoine tient hy cense de jean le brin demorant la ville de tournay chinq cen de jardin tenant au même lieu et audit vivier joy 17 cen
- Thomas wauquite a mouchin que hy appartient deux cen de jardin tenant au plantij du seigneur et au vivier a la fonte et joy 11 cen
- Jem par autrez partije a dict que tient en cense de leglise de lesdain ung quartier de terre prins au trois quartier sis aux pasture dudit lesdain et joy 1111 cen
- La veuve Grard guiselin a fait rapport que a elle appartient ungne maison jardin et héritances contenant 17 cen dheritances tenant au plantij dudit seigneur et alheritance dudit thomas partant joy 17 cen
- Jem autre demy bonnier de terre tenant audit vivier de la fonte et alheritance partant joy demy bonnier
- Jem par autre partij trois cen de jardin tenant le vivier a la fonte et alheritance partant joy

70

1111 cen

- Jem a elle declarant quelle tient en cense du seigneur de lesdain trois quartier de terre labourable tenant aux pastures dudit seigneur et aux boys du vivier et joy 1111 quartier 12 C
- Jem par autre partije tient en cense de leglise un quartier de terre tenant au susdit trois quartier et joy 1 quartier 4 C
- Charles de lannoy a déclaré que tient en cense de ladite eglise un quartier de terre tenant aux autres trois quartier partant joy 1 quartier 4 C
- Mathieu Mortelet a declarez que hy appartient ungne maison jardin et héritance contenant ung bonnier et demy de grant tenant audit plantij par autre partije tieni ung cen et demy joy ung bonnier 1 cen et demy 14 C
- Anthoine Olline a faicte rapport que hy appartient ungne maison jardin et héritances contenant ung quartier au environ tenant alheritance dudit mortelet et dautre coste alheritance pierre le grin et joy ung quartier 4 C
- Jacques descarpentries a declarez que hy appartient trois quartier de terre labourable ou environ tenant au plantij du seigneur et alheritance jean trialle par autre partije trois cen de jardin tenant alheritance de la veuve hermes de le croix aboutant a la rue et chemin allant a tournay
- Jem par autre partije a mouchin chinq cen de terre en jardin tenant a la veuve de clerq et au chemin portant tout ces partije ensemble joy 17 quartier 12 C
- Pierre le grin a declare que hy appartient ungne maison jardin et héritance contenant un bonnier ou environ tenant au jardin betheremier caillau et alheritance et plat des patares et joy ung bonnier
- Jean fernand dict hy appartient trois cen ou environ tenant alheritance dudit betheremier vaillan et au chemin joy 1111 cen
- Betheremier caillau a fait le rapport que hy appartient ungne maison jardin et héritance contenant dix cen tenant au jardin dudit fernand et au chemin par autre partije 1111 cen de pareille terre tenant alheritance bleizé
- Jem tien en cense de anthoine boullengier de demy bonnier de jardin tenant alheritance dudit vaillan et de jean trialle en tout joy ung bonnier 17 cen
- Jean trialle a fait le rapport que hy appartient ungn maison jardin et héritance contenant

71

demy bonnier de gran ou environ tenant alheritance dudit boullengier et alheritance de la
 veuve hermes de le crois

Item par autre partije tient en cense ledit jean trialle autre jardin et heritance appartenant
 aux hoirs de grand demorant a tainegnes contenant demy bonnier et tenant au mesme lieu
 ung bonnier

Quentin le clerq a declare que tient en cens de jean barbio chincq cen de jardin tenant a la
 rue allant a pasture et aux tere dudit seigneur V cen

Simon durtieu a fait le rapport que hy appartient ung jardin et heritance contenant ung
 bonnier tenant a la rue allant dudit pasture et aux tere dudit seigneur I bonnier

Jean ringuari a declare que tient en cense du seigneur de lesdain deux bonniers de jardinage
 tenant aux tere dudit seigneur de lesdain et alheritance nicollas bleuzé II bonnier

Jean de le crois a fait le rapport que hy appartient ungne maison jardin et heritances tenant
 au teratin dudit seigneur et au chemin allant en tournay

Item par autre partije tient en cense ledit de le crois des cambry demorant en la ville de
 tournay en plusieurs partije et portant ensemble quatre bonnier et demy le tout par ensemble
 chincq bonnier et demy

La veuve hermes ~~hermes~~ de le crois e fait le rapport que a elle appartient en plusieurs petit
 partije tant en tere que jardinage le tout mijs ensemble portant II bonnier VII cen

Anthoine bonnije a fait le rapport que hy appartient six cen de jardin tenant au presbytaire
 et alheritance vaillan et au chemin allant en tournay VII cen

Item Vinchest bonnet a fait le rapport que hy appartient ungne maison et heritances
 contenant six cen tenant alheritance nicollas bleuzé et au chemin allant a jollain

Item par autre partije tient en cense de l'ospital despain ung bonnier troix quartier tenant
 de tout coster aux tere dudit seigneur II bonnier II cen

Grand du boullangier a fait rapport que tient en cense des hoirs jean fiebve contenant demy
 bonnier ou environ tenant a la chimetier et aux tere dudit seigneur portant demy bonnier

Item jean vandelari a fait le rapport que hy appartient III cen de jardin situez a pasture
 tenant au bois du vivier et alheritance jain laechij

Item par autre partije tient en cense ledit vandelari troix quartier de tere venant de... tenant
 au chemin qui va de lesdain a hollain portant I bonnier et demy II cen

Antoine ramecroij censier de la cense de lesdain tient du seigneur de lesdain le nombre et la
 quantite de XXXII bonnier de tere en labeur jardinage et autre tous dheritance le tout
 XXXII bonnier

72

Jean de la rue censier de la basse court du chateau de lesdain a fait le rapport que tient en
 cense dudit seigneur le nombre et quantite de tere en labeur et autre tout dheritance tenant
 aux tere dudit seigneur VII bonnier

Les hoirs pierre carton ont fait le raport que leur appartient six cen de jardin tenant au
 jardin rogier le haze daultre aux tere dudit seigneur VI cen

Rogier le haze a fait le raport que a hy appartient une maison et heritances contenant six
 cen de gran ou environ tenant alheritance desdits hoirs carton et au chemin qui maine dudit
 lesdain a tournay

Item par autre partije ledit rogier tient en cense de labaye de saint martin a tournay ung
 bonnier et demy de tere labourable en deux pieces tenant au susdit tere dudit seigneur
 portant ensemble I bonnier III quartier II cen

Thomas fremineur a fait le raport que hy appartient et a sa belle soeur (faiste veuve a
 deffincq a pierre de le crois) XII cen de jardinage en deux piece tenant alheritance dudit
 rogier le haze

Item a hy appartient ungne maison et heritances contenant six cen ou environ tenant
 alheritance dudit rogier et au chemin

Item tient ledit thomas en cense de leglise de lesdain ung bonnier de tere labourable tenant
 au vivier a la fonte et aux tere de rongy portant tout II bonnier II cen

La veuve pierre a fait le rapport que a elle appartient demy bonnier de jardin ou environ
 tenant alheritance de thomas fremineur et alheritance jacques descarpentries et joy
 demy bonnier

Item jacques descarpentries a declare que hy appartient en plusieurs partije tant en labour
 que en jardinage la somme de ung bonnier

Jean guisselin a declarez que hy appartient avincq michel tournemine et la veuve gille di...
 ensemble en jardinage tenant ensemble ung bonnier et demy

Item par autre partije ledit guisselin tient en cense de leglise de lesdain en deux piece
 tenant aux tere dudit seigneur et au bois de baillart autre bonnier et demy

Guillaume fieve a declare que hy appartient deux maisons jardin et heritances contenant
 chascune dix cen qui port chincq quartier tenant alheritance pierre desfresne et au chemin et
 alheritance brice de lemot

Item tient en cense ledit guillaume du seigneur dudit lesdain six bonnier de tere labourable
 ou environ tenant au bois de baillart et aux tere dudit seigneur

73

Jem tient en cense ledit filvé de jacques d'jardin demorant en tournay ung bonnier de tere en labeur tenant au chemin allant de rongy en tournay par autre partije tient en cense ledit des hoirs jean deponques demy bonnier de tere tenant au jardin lesen par autre partije tient encor en cense dudit jacques d'jardin six cen tenant du susdit bonnier neuf bonnier II cen le tout portant ces partije ensemble

Pierre deffresne bailly dudit lieu a fait le rapport que hy appartient ungue maison jardin et heritance contenant dix cen de grant ou environ tenant al'heritance de monsieur le reverendissime nommez le boys de brunquime et a daultre partije tient en cense ledit brisse de leglise de lesdain trois quartier de tere tenant aux tere de jollan porant joy V quartier II cen

Jacques tournemine a fait le rapport que hy appartient ung bien et heritances contenant trois quartier ou environ tenant au boys des rossières et au chemin

Jem par autre partije tient en cense de leglise de lesdain trois quartier de tere tenant aux tere dudit seigneur de deux costes portant joy un bonnier et demy

Jean qualebert a declare que tient en cense de nicollas bauduin demorant en tournay ungue maison jardin et heritances étant demy bonnier ou environ tenant aux boys de brinquimes et au chemin allant au chemin portant demy bonnier

Estierne bauduin a fait le rapport que hy appartient ung jardin et heritances contenant sept cen de grant ou environ tenant dune part au boys des rossières et au chemin joy VII cen

La veuve pierre carvin a fait le rapport que a elle appartient ungue maison jardin et heritances contenant onze cen de grant ou environ tenant dune part au boys des rossières et au chemin qui va de lesdain en tournay joy XI cen

Jean l'orhoir a declare que tient a lervaique de ... III cen de jardin ou environ tenant au boys dudit seigneur et au chemin allant en tournay joy III cen

Quentin de joinville a fait le rapport que hy appartient six cen de tere labourable tenant aux tere dudit seigneur et au bois de baillari joy VI cen

Nicollas de lamcy seigneur dudit lesdain a fait le rapport de plusieurs partije pièche d'heritances en plusieurs pièces le tout contenant ensemble compris vivier bois et autre bien VI bonnier III quartier

Maitre jean pasteur du village de lesdain pour la maison de la cure dudit lieu contenant en grandeur un quartier demy

III XX XVIIII (98) bonnier III quartier et demy

rapport de la chambre de la tere de lesdain que les gens ont declare

Ce présent rapport a este recueilli par chascune personne a part le tout comme ils nous ont declare pardevant pierre deffresne bailly dudit lieu et en presence de jean de la croix guillaume felive brice de la motte anthoine bonnié et jacques fourmier jacques costeurs amoung

ce XII de febrü en XV C IIII XX et onze et jean guisselin

Pierre deffresne bailly

signé à la requeste dudit bailly et jacques costiers par moy soussigne

Boullenger

Cette précieuse description du village de Lesdain que j'ai retrouvée dans les archives du bailliage (annexe VIII) demande un bilan que je laisserai à chacun affiner suivant ses sensibilités.

Outre la description des lieux et de spécificités comme les "plantis" et le nom du premier bailly cité dans un document retrouvé, un comptage rapide ne me donne pour le village de Lesdain que le total de 16 maisons auxquelles il faut ajouter la cure et le château qui n'y est pas repris. La somme de 98 bonniers est équivalente par contre à la superficie définitive du village de Lesdain. Cette présentation du village n'est pas contradictoire avec la déclaration de Nicolas de Lalain en 1368 pour 42 biens et 2 brakeniers. Le peu de maisons et le nombre probablement très réduit d'habitants donne le motif du privilège épiscopal dispensant en 1455 le curé d'habiter en permanence dans sa cure.